Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_15-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU MARCHE N° 2024-08-LOT 07 CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE NY

La ville de Lanester a confié à la société LOBLIGEOIS FILS l'exécution du marché n° 2024-08-07 concernant les travaux de serrurerie/charpente métallique dans le cadre de la restructuration et l'extension de la Maison de la Petite Enfance pour un montant de 48 451,37 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_15-DE

Alors que ce marché prévoyait la fourniture et la pose de brise-soleils en aluminium, l'entreprise LOBLIGEOIS FILS (29290) n'a pas été en mesure de réaliser des travaux conformes aux caractéristiques techniques du marché. De ce fait, la ville doit supporter une dépense supplémentaire de 9 875,00 € HT afin de mettre en œuvre une solution alternative imposée par cette situation.

Les parties souhaitent mettre un terme définitif à tout différend relatif aux conséquences financières de la non-réalisation de ces brise-soleils et prévenir toute procédure contentieuse. Aussi, après discussions, elles s'entendent sur un protocole transactionnel qui prévoit dans un premier temps, la réduction du montant du marché de 5 640,61 € HT en raison de la non-réalisation des travaux et dans un second temps, d'une réfaction sur ce nouveau montant de marché de 4 234,39 € HT pour compenser le coût supplémentaire supporté par la ville par rapport au montant du marché initial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil, et notamment les articles 2044 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Relations humaines du 22 juin 2026,

Vu le projet de protocole transactionnel joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

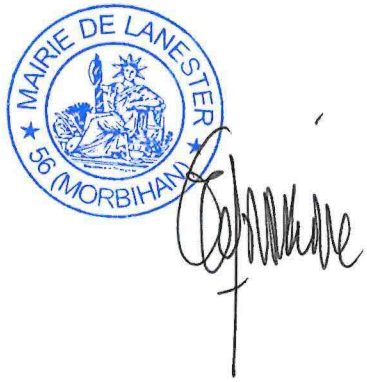
Article 1 : APPROUVE le projet de protocole transactionnel entre la commune et la société LOBLIGEOIS FILS.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer ce protocole transactionnel et tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)



MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

